

# *Subsidiarité et ouvertures*

*Marc Blanquet  
Aurore Gaillet  
Éric Naim-Gesbert*

## *NOS CONVICTIONS*

**L'unité de recherche « École de droit de Toulouse-Recherche » a été créée. Il reste désormais à l'inventer...**

C'est un beau défi pour le futur Conseil de cette unité que de lui donner à la fois vie et substance.

SUBSIDIARITÉ. Nous sommes attachés à cet égard à une logique de subsidiarité au sens où, de même que le regroupement en centres de recherches disciplinaires n'interdit pas la recherche individuelle à laquelle les juristes sont traditionnellement attachés, la mise en place d'un laboratoire unique ne doit pas faire obstacle à un esprit et un sentiment d'« équipe » de recherche. Dans les deux cas, il s'agit d'offrir, par un regroupement, une plus-value, des opportunités transversales supplémentaires et enrichissantes, des facilités pour libérer les imaginations scientifiques, mais qui s'ajoutent aux degrés moins intégrés, et ne les remplacent pas. Il s'agira de mettre ce laboratoire unique sur de bons rails, préservant les logiques disciplinaires, celles-ci ne constituant pas une entrave mais une base pour les démarches pluri- ou transdisciplinaires. Celles-ci devraient être favorisées par le nouveau Laboratoire, offrant la possibilité d'appartenir à deux départements et permettant la constitution de groupements momentanés de recherche. La richesse de telles approches vient de ce que se rencontrent, sur un même champ, des regards forts de leur propre identité scientifique.

PROJETS. Dans cet esprit, par ces nouvelles possibilités institutionnelles et par une action budgétaire axée sur des projets plus que sur des structures, nous souhaitons favoriser une politique de la recherche *bottom-up*, au service de projets innovants, dans leur méthode, leur périmètre et/ou leur objet, avec une attention particulière à la jeune recherche et aux sujets transversaux (on peut penser à la santé, l'environnement, la démocratie, etc.) ou fondamentaux (norme, contentieux, valeurs, etc.). La dimension que pourra prendre ce Laboratoire unique sera notamment fonction de ses moyens budgétaires et de l'appui que nous trouverons au sein de l'Université Toulouse Capitole, questions sur lesquelles nous serons vigilants.

OUVERTURE ET DIALOGUE. À cet effet, notre méthode sera celle de l'ouverture, du dialogue, et du pluralisme, au sein du Conseil, afin précisément de faire naître des synergies communes et de respecter la richesse des identités disciplinaires, mais aussi entre les départements, avec l'École de droit, l'École européenne de droit, l'École doctorale, l'*International Research for Society Institute* (IRSI), l'*Institute for Advanced Study in Toulouse* (IAST), les pôles de compétitivité, la direction d'Appui à la Recherche (DAR), les directions de la Communication et des Relations internationales, le Conseil de la recherche de l'Université, la direction des bibliothèques et de la documentation, ou encore la fondation UT Capitole.

EXPÉRIMENTATIONS. La période transitoire (2025 et 2026) sera le moment d'expérimenter, de multiplier ces dialogues, en affermissant déjà la nouvelle dimension de notre

recherche, au moyen d'un bulletin de liaison pouvant évoluer vers une revue numérique. Ce sera aussi une séquence de réflexion sur la création de futures chaires de recherche.

### *NOS EXPERIENCES RECHERCHE*

Marc Blanquet : professeur de droit public à l'Université Toulouse Capitole. Président d'honneur et membre du Conseil d'administration de l'Association des Etudes Européennes (AFEE). Recherche en droit général de l'Union européenne, droit européen de la santé et droit de la politique agricole commune. Dernier ouvrage : *Valeurs fondatrices de l'Union européenne, valeurs communes aux Etats membres* (dir.), coll. Plumes d'Europe, Presses de l'Université Toulouse Capitole, 2025. Fondateur et directeur du Laboratoire de recherche juridique (LARJ) (Université du Littoral), et de l'Institut de recherche en droit européen, international et comparé (IRDEIC) (Université Toulouse Capitole). Chaire Jean Monnet *ad personam*. Directeur de deux centres d'excellence Jean Monnet. Créateur des Prix de thèse Jean-Louis Quermonne et Guy Isaac. Initiateur de la Jeune recherche au sein de la CEDECE (désormais AFEE). Responsable scientifique de trois ateliers doctoraux. Membre du Comité de rédaction des *Cahiers de droit européen* (Bruxelles). Directeur de la collection des *Cahiers Jean Monnet*.

Aurore Gaillet : professeure de droit public à l'Université Toulouse Capitole, Membre honoraire de l'Institut de France (IUF, 2018-2023). Recherche en droit constitutionnel comparé, histoire et doctrines du droit public comparé. Dernier ouvrage : *La Cour constitutionnelle fédérale allemande. Reconstruire une démocratie par le droit (1945-1961)*, Paris, La Mémoire du Droit, 202. Recherche et réseaux internationaux : not. en Allemagne, Autriche, Belgique, Suisse (professeure invitée, conférences, groupes de recherche, revues, expertises, réseaux de cours constitutionnelles européennes). Nommée *Fellow* à l'Institut d'Études Avancées de Berlin (2026/2027). Recherche et réseaux en France : Membre du Conseil d'orientation de la section française de l'*International Society of Public Law* (ICON-S) ; Membre du Conseil d'administration et du Conseil scientifique de l'*Association Française de Droit constitutionnel* (AFDC) ; Responsable de l'axe *Droit public comparé*, Institut Maurice Hauriou. Engagement pour la jeune recherche : Directrice du Collège Supérieur de droit (Toulouse, 2017-2020), 5 thèses en cotutelle internationale ; création d'un Prix « Pour la Démocratie par le Droit » ; séminaires doctoraux en France et en Europe.

Éric Naim-Gesbert : professeur de droit public à l'Université Toulouse Capitole. Recherche en philosophie du droit et en droit de l'environnement (dernier ouvrage : *Droit général de l'environnement*, LexisNexis, 4<sup>e</sup> éd., 2024, 330 p.). Fondateur de la *Revue Juridique de l'Océan Indien* (2000), en qualité de directeur du *Laboratoire de Droit Public* (Université de La Réunion, 2001-2003), puis directeur adjoint du *Centre de Recherche Juridique* (Université de La Réunion, 2010-2012), et directeur adjoint du *Centre d'Études et de Recherches Administratives et Politiques* (Université Paris XIII-Sorbonne Paris Cité, 2012-2016, chargé des études doctorales), et désormais responsable de l'axe *Droit patrimonial public* de l'Institut Maurice Hauriou (Université Toulouse Capitole). Créateur des Prix nationaux de thèse et de mémoire SFDE (2013). Expert académique auprès des Nations unies (UNITAR, 2004-2009, *Environmental Law Programme*). Aujourd'hui : directeur scientifique de la *Revue Juridique de l'Environnement* (John Libbey Eurotext-Lavoisier, depuis 2013).